



RENTREE 2025-2026 B.T.S CI.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque nous aurons reçu les documents suivants, dès que possible, sans attendre les résultats du bac.

Merci de ne **pas** imprimer le dossier en recto-verso. Les documents doivent pouvoir être séparés

Retour du dossier d'inscription à l'adresse suivante (PAS D'ENVOI PAR MAIL):

Lycée Saint-Exupéry – Inscription BTS CI - Allées de Lattre de Tassigny – 17028 La Rochelle cedex1

- ☐ Dossier d'inscription
- ☐ Fiche d'urgence
- ☐ Photocopie de votre carte d'identité
- ☐ 1 photo récente format carte identité (inscrire votre nom au verso)
- ☐ Chèque de 44€ à l'ordre de Lycée Saint-Exupéry avec le nom et le niveau de l'élève au dos du chèque pour l'approvisionnement de la carte de self, correspondant à 10 repas pour les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire.
- ☐ Votre notification de bourses du CROUS (**à défaut la fournir dès la rentrée, important, conditionne le paiement des bourses**)
- ☐ Photocopies des 3 bulletins scolaires de la classe de terminale
- ☐ Votre relevé de notes du baccalauréat attestant de votre admission
- ☐ un RIB

(ne pas attendre les résultats du bac pour retourner votre dossier, vous nous ferez parvenir le relevé lorsqu'il sera en votre possession).

Les précisions concernant la rentrée vous seront données sur le site internet du lycée.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE

La formation en BTS CI impose des périodes de stage en entreprise, dont un stage de 8 semaines à l'étranger.

Ce stage présente un coût significatif.

Nous attirons l'attention des étudiants sur le budget à prévoir (transport, logement, assurance, restauration...) pour réaliser ce type de stage

à compléter même si l'étudiant est majeur

Lien avec l'étudiant :

Année 2025 / 2026

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

☐ **Externe** – ☐ **Demi-pensionnaire** – ☐ **Interne** (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

☎ domicile :

☎ travail :

☎ portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

☎ domicile :

☎ travail :

☎ portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : ***allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...***

Vous souhaitez transmettre des **informations confidentielles** : vous pouvez le faire, **sous enveloppe**, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À

le

Signature(s) du ou des représentants légaux :

RESTAURATION SCOLAIRE

Mode d'emploi



CARTE DE SELF

- Pour l'ouverture d'un compte (nouveaux élèves), un **chèque de 44€** (10 repas) sera demandé à l'inscription
- La **première carte est gratuite**, en cas de perte ou de détérioration une nouvelle carte sera facturée 10€.
- La carte permet l'**accès au lycée** et à la restauration scolaire

La carte doit être créditée au moins 24h à l'avance :

- **En ligne** sur www.lycee-saint-exupery.fr et sur l'ENT www.lyceeconnecte.fr en cliquant sur l'icône Turboself,
- **Sur smartphone** en téléchargeant l'application Turboself,
- **Directement à la borne Kiosk** au lycée par carte ou chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée St Exupéry, avec nom, prénom, classe de l'élève au dos) .

Pour les forfaits 5 jours et l'internat, le règlement est possible par virement et carte bancaire via **Téléservices Educonnect**.

TARIFS 2025

Repas au ticket : 4,40€

Un chèque de 44€ sera demandé à l'inscription pour créditer la carte de self. Il ne sera encaissé qu'à la création du compte.

Forfait 5 jours : 551€ à l'année

Internat à l'année : 1539€

La facturation de l'internat tient compte de la durée inégale des périodes.

Le changement de régime n'est possible et effectif que pour le trimestre suivant.

Les tarifs peuvent être modifiés par la collectivité régionale au 1er janvier 2026

RESERVATION

La **réservation préalable** est conseillée sauf pour les internes et les inscrits au forfait 5 jours.

Il est possible de réserver jusqu'à **2 semaines à l'avance** sur l'application Turboself ou sur la borne Kiosk, Une réservation peut être annulée jusqu'à la veille 22h.

En cas d'oubli de réservation, l'élève passera en fin de service.

En cas d'oubli de carte, un ticket de remplacement peut être imprimé sur la borne Kiosk après création d'un code individuel.

Tout repas réservé est déduit, même s'il n'est pas consommé.



LYCÉE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
ALL. DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
17028 LA ROCHELLE CEDEX
CE.0171418Z@AC-POITIERS.FR
05 46 43 69 83

